

L'an deux mille vingt six le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

**Etaient présents** : Pierre André Crouzille, Maire

Madame Lise Raveneau, Messieurs Daniel Laubuge, Alain Lacombe, adjoints  
Mesdames et Messieurs Stéphane Coulangue, Arnaud Félix, Claire Hénon, Julie Le Romanser, Yannique Lévêque, Isabelle Martin, Bruno Nouvet, Yoann Raynaud, Isabelle Soubiale

**Absents excusés** : Mme Stéphanie Raoult et M. Sébastien Jambon

**Secrétaire de séance** : M. Alain Lacombe

\*\*\*

**Ordre du jour** :

- 1 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 Délibérations :
  - Vote du CFU CCAS 2025
  - Vote des budgets 2026 commune, lotissement, CCAS
  - Désignation des référents au Comité Communal Feux de Forêts
  - Désignation d'un correspondant sécurité défense
  - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 3 Questions diverses

**Délibérations** :

**approbation du Compte Financier Unique 2025- CCAS**

Monsieur le Maire dit que le CCAS sera dissout à la fin de l'année et à la place mettre en place une commission sociale. Ce sera bien plus simple, pour un résultat identique. Il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1 500 habitants.

**2026.01** :

Vu la délibération du conseil d'administration n°2025-2 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du CCAS

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son Président ».

Le conseil d'administration décide d'élire Lise Raveneau, Présidente de séance.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Arrête** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

#### RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025

|                                | Section de fonctionnement |
|--------------------------------|---------------------------|
| <b>Recettes</b>                |                           |
| Prévisions budgétaires totales | <b>8 257.00</b>           |
| Titres de recettes émis        | <b>5 033.34</b>           |
| <b>Dépenses</b>                |                           |

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Prévisions budgétaires totales | 8 257.00   |
| Mandats émis                   | 6 627.06   |
| Résultat de l'exercice         | - 1 593.72 |

|       | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement Exercice 2024 | Résultat de l'exercice 2025 | Résultat de clôture 2025 |
|-------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| TOTAL | 2 621.17                                      | 0                                              | -1 593.72                   | 1 027.45                 |

- **Adopte** le compte financier unique 2025 du budget CCAS. Le Président, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est retiré au moment du vote
- **Charge** le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision

**DELIBERATION ADOPTÉE PAR 4 VOIX POUR (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote)**

#### 2026.02: Adoption du budget primitif 2026- CCAS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre à 4 648.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

**DELIBERATION ADOPTÉE PAR 5 VOIX**

#### Adoption du budget primitif 2026- lotissement

On est dans une phase de vente et de gestion de stock. Par prudence, aucune vente n'est inscrite pour 2026. Il reste 7 lots à vendre.

#### 2026.04.29-01 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2026 du lotissement « Les Pradoux » qui s'équilibre à :  
254 372.73 € en dépenses et 260 627.03 € en recettes de fonctionnement  
389 771.39 € en dépenses et recettes d'investissement

**DELIBERATION ADOPTÉE PAR 13 VOIX**

#### Adoption du budget primitif 2026- commune

C'est un budget de rigueur, on a essayé de continuer à baisser nos dépenses. On a renégocié nos contrats d'assurance, et ainsi on a économisé 9 500 €. Les charges de personnel devraient baisser du fait du départ à la retraite d'un agent des services techniques au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Au niveau des investissements, on prévoit l'achat d'une auto laveuse, d'une chambre froide pour les associations (financée par les gains de la marche gourmande), d'une tondeuse auto portée, le local de pétanque, le busage rue des Patureaux, le chemin de Longas ...

C'est un budget de transition, avec des investissements à la baisse mais il y a aussi la construction du cabinet dentaire qui figure sur un budget annexe.

Stéphane Coulange dit qu'il faudrait lister l'ensemble des travaux à prévoir, les chiffrer et les prioriser sur le mandat. Monsieur le Maire est d'accord, cela permet d'avoir une perspective.

#### **2026.04.29-02 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre à :  
987 741.68 € en dépenses et recettes de fonctionnement  
586 249.53 € en dépenses et recettes d'investissement

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX**

#### **2026.04.29-03 : désignation des référents au Comité Communal des Feux de Forêts**

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Départementaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées de CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de Secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (Obligation Légale de Débroussaillage)
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

M. René Eyraud et Sébastien Jambon ont proposé leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **désigne** les personnes suivantes :

- René Eyraud
- Sébastien Jambon

Bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêts de la commune.

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR**

#### **2026.04.29-04 : désignation d'un correspondant défense**

Monsieur explique qu'il convient de désigner au sein de chaque conseil municipal un correspondant défense. Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation, à promouvoir l'esprit de défense et à apporter des informations sur l'actualité défense.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne, Sébastien Jambon comme correspondant défense de la commune de Saint Front de Pradoux

## DELIBERATION ADOPTEE PAR VOIX 13 POUR

### 2026.04.29-05 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des impôts

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuable de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- dresse la liste de présentation suivante :

Alain Lacombe, René Eyraud, Claire Hénon, Daniel Laubuge, Lise Raveneau, Régine Barradis, Nelly Launay, Isabelle Martin, Danielle Moreau, Francis Pralong, Bernard Guillot, Robert Paillot, Thierry Dumonteil, Nathalie Eyraud, Jean Marie Crouzille, Arnaud Félix, Julie Le Romanser, Stéphanie Raoult, Stéphane Coulange, Bruno Nouvet, Sébastien Jambon, Yannique Lévêque, Yohann Raynaud, Sandra Paillot

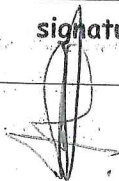
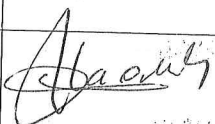
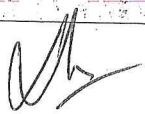
## DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

### Questions diverses :

#### Commissions de la CCICP :

Il est demandé aux élus intéressés de bien vouloir s'inscrire aux commissions intercommunales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

| Nom                       | signature                                                                           | Nom                  | signature                                                                           | Nom                  | signature                                                                             |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Coulange<br>Stéphane      |  | Jambon<br>Sébastien  |                                                                                     | Nouvet<br>Bruno      |  |
| Crouzille<br>Pierre André |  | Lacombe<br>Alain     |  | Raoult<br>Stéphanie  |                                                                                       |
| Félix<br>Arnaud           |  | Laubuge<br>Daniel    |  | Raveneau<br>Lise     |  |
| Fenelon<br>Isabelle       |  | Le Romanser<br>Julie |                                                                                     | Raynaud<br>Yoann     |                                                                                       |
| Hénon<br>Claire           |  | Lévêque<br>Yannique  |  | Soubiale<br>Isabelle |  |